

Violation de brevets: Microsoft signe un chèque de 200 millions de dollars à VirnetX

Et un ange passe. **Facture salée** en ce mois de mai pour Microsoft. Le géant made in USA accepte de verser 200 millions de dollars (**157 millions d'euros** au cour du jour) à VirnetX pour clore les poursuites de violation de brevet menées par la société américaine spécialisée dans la sécurité informatique.

L'accord révélé, lundi 17 mai par les deux protagonistes, intervient plusieurs mois après le verdict du premier procès intenté par VirnetX contre l'éditeur de Windows. Ce premier procès concernait l'utilisation par Microsoft de la technologie brevetée de réseau privé virtuel (VPN) de VirnetX dans de nombreuses solutions de Redmond: Windows XP, Vista, Server 2003, Live Communications Server, Messenger, Office Communicator...

Windows XP, Vista, Server 2003, Windows 7... tout y passe

En mars de cette année, rebelote, nouvelle plainte de VirnetX, trois après la première. La société ajoute à la liste déjà déposée les systèmes d'exploitation Windows 7 et Server 2008 pour lesquels Microsoft aurait également utilisé la technologie VPN sans avoir acheté de licence. La société, qui travaille pour l'agence de renseignements américaine (Central Intelligence Agency) et qui distribue ensuite ses brevets sur le marché, a donc fait valoir ses droits. Et justice fut rendue...

En mars dernier, un jury fédéral du Texas statue en effet sur cette affaire. Verdict : Microsoft doit verser 106 millions de dollars à VirnetX pour clore la première plainte. Des rumeurs courent, Microsoft envisagerait de faire appel. Que nenni, puisque l'entreprise de Steve Ballmer se résoud aujourd'hui à un accord avec la société spécialisée dans la sécurité.

Une solution à l'amiable qui n'excuse pas les agissements de Microsoft

Cette solution semble satisfaire les deux parties. Pas rancunier, **Kendall Larsen**, le directeur général de VirnetX, a déclaré que « *l'aboutissement de cette résolution, qui met fin à notre contentieux avec Microsoft, va nous permettre de nous concentrer sur le futur pilote mettant en œuvre notre technologie automatique de réseau privé virtuel* ».

De son côté, Microsoft a affirmé par la voix de son conseiller juridique, **Tom Burt**, que le groupe était « *heureux d'avoir pu trouver un terrain d'entente avec VirnetX pour résoudre cette affaire de manière constructive* ». Si le superpuissant ne s'excuse pas, il s'offre une nouvelle conduite (oui, mais pour combien de temps ?), en payant les licences qu'il avait pillées jusque-là.

Quoiqu'il en soit, on remarquera que les violations de brevets s'accumulent et ne se ressemblent pas pour Microsoft. En mars 2010, la justice américaine a rejeté le recours déposé par ce dernier dans [l'affaire de la violation d'un brevet de i4i lié aux technologies XML de Word](#). Aujourd'hui, Microsoft s'illustre dans la sécurité, et même si elle n'est pas liée à la violation de brevets, on ne peut oublier [l'amende colossale, 889 millions d'euros](#), qui lui a été infligée en 2008 par la Commission européenne pour la non-ouverture de ses logiciels. Ethique? Mais qui parle d'éthique?